



DELIBERATION N° 140/2021/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 A 9H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**PORTANT APPROBATION A POSTERIORI DU DEPLACEMENT AUX 4^{ème} JOURNEES
NATIONALES DE FRANCE URBAINE- DELEGATION FRANCE URBAINE - DE MADAME SEEDNA
DELAR ET DE MONSIEUR DANIEL CASTOR, TOUS DEUX, CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
DU 09 AU 10 (INCLUS) SEPTEMBRE 2021**

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 25
Nombre de Procuration : 8
Date de convocation : 13 septembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 33
Vote :
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à neuf heures, les
membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se
sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au
siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Julner BELIZAIRE (Visio), Dominique BERTONI,
Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER,
Kenny CHEN-TUNG, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI (Visio), Seedna
DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Sandrine JACQUES-GAÏL, Farah KHAN
(Visio), Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET,
Axel RINO, Hélène SERVIUS, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER↳**Procuration** à Gilles ADELSON,
Claire CHINON↳**Procuration** à Rolande SILEBER, Hélène PAUL↳**Procuration** à Dominique
BERTONI, Anne-Michèle ROBINSON↳**Procuration** à Daniel CASTOR, Patricia VICTOR↳
Procuration à Xavier CLERVAUX, Phong LY↳**Procuration** à Serge SMOCK, Albanie CIPPE
↳**Procuration** à Seedna DELAR ; Sandra TROCHIMARA↳**Procuration** à Patrick LECANTE

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFU, Jean-Victor CASTOR, Corine DIMANCHE, Eugène
EPAILLY Eugène, Christian FAUBERT, Elainne JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO,
PHINERA-HORTH Marie-Laure, Stéphanie PREVOT BOULARD, Magali ROBO-CASSILDE,
Corinne SIGER, Teed GASPARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Axel RINO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

Vu la Délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016 portant transfert modification des statuts de la CACL ;

Vu la délibération n° 43/2017/CACL en date du 20 avril 2017 portant condition de prise en charge des déplacements des élus de la CACL ;

Considérant qu'il convient de régulariser cette mission en attribuant a posteriori à l'ensemble de la délégation un mandat spécial pour représenter la collectivité à ces Journées nationales de France Urbaine et de valider la prise en charge par la CACL des frais inhérents à leurs conditions de déplacement.

Entendu l'avis favorable du Bureau du mercredi 22 septembre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 140/2021/CACL** relatif à l'approbation à posteriori du déplacement aux 4^{ème} Journées Nationales de France Urbaine de Mme Seedna DELAR et de M. Daniel CASTOR, tous deux, conseillers communautaires, du 09 au 10 septembre (inclus) 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 140/2021/CACL** relatif à l'approbation à posteriori du déplacement aux 4^{ème} Journées Nationales de France Urbaine de Mme Seedna DELAR et de M. Daniel CASTOR, tous deux, conseillers communautaires, du 09 au 10 septembre (inclus) 2021.

AUTORISE la régularisation du déplacement de Mme Seedna DELAR et M. Daniel CASTOR qui a eu lieu du 07 au 11 septembre 2021 aux Journées de France Urbaine à Nantes.

AUTORISE les conditions de voyage de Mme Seedna DELAR et M. Daniel CASTOR, conseillers communautaires qui se sont déroulés comme suit :

- Cayenne/Paris/Cayenne en classe « Economique » de la compagnie Air France du 07/09 au 11/09/2021.
- Leur voyage Paris/Nantes/Paris s'est fait en train TGV INOUI classe «SECONDE » de la SNCF du 08/09 au 10/09/2021.

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la démarche de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 24 septembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK